

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilitée pour l'année 2025 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75/93/94 pour le print. Et pour le digital 13/59/73/79/93/94. La tarification au caractère (espace inclus) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2024. La tarification est la suivante pour les départements d'habilitation de LIBÉRATION : Constitution de sociétés civiles et commerciales : tarif forfaitaire ; Société anonyme (SA) 395€ HT ; Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT ; Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT ; Société en nom collectif (SNC) 218€ HT ; Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT ; Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » : EURL) 123€ HT ; CLOTURE de sociétés civiles ou commerciales : 110€ HT. LES TARIFS annonces légales au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs, clôtures : 75/94/93 (0,237 € HT).

93 SEINE-SAINT-DENIS

Enquête publique

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLAINE COMMUNE

Par un arrêté n°25/586 du 04/03/2025, il est procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs du **22/04/2025 à 9h00 au 02/06/2025 à 17h00 inclus**.

Cette révision porte sur l'évolution du PLUI pour transcrire le nouveau projet de territoire en renforçant les ambitions environnementales, en améliorant le cadre de vie des habitants et en mettant le développement économique au service du territoire. Il s'agit de prendre en compte les documents supra-territoriaux, d'intégrer les nouvelles orientations des grandes politiques publiques conduites par l'EPT et traduites dans les documents cadres de Plaine Commune et d'adapter les outils réglementaires aux projets portés par l'EPT et par les villes.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'EPT Plaine Commune sis 21 avenue Jules Rimet, 93200 SAINT-DENIS.

Le Tribunal administratif de Montreuil a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Marcel LINET, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées, retraité, Président de la Commission,
- Madame Charlotte CAILLAU, consultante droit des affaires et fiscalité, commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur Alain GILLES, ingénieur informatique et télécom, retraité, commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur MÉRIL DECIMUS, inspecteur des Douanes, commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de Monsieur Marcel LINET, la présidence de la commission sera assurée par Madame Charlotte CAILLAU.

La révision du PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le 26/02/2025, la MRAe a rendu un avis n°MRAe APPIF-2025-034, consultable sur le site internet suivant <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html>. Ces documents, le mémoire en réponse de l'EPT Plaine Commune à cet avis et les avis rendus par les communes membres, les personnes publiques associées et les entités consultées font partie du dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ainsi qu'une tablette numérique seront mis à disposition du public dans les lieux d'enquête pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires indiqués ci-dessous :

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLAINE COMMUNE (SIEGE DE L'ENQUETE) :

EPT Plaine Commune
Hall d'accueil
21 avenue Jules Rimet, 93 200 SAINT-DENIS
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

AUBERVILLIERS :

- Direction de l'Urbanisme
120 bis rue Henri Barbusse, 93 300 AUBERVILLIERS
Horaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;

- Hôtel de Ville
2 rue de la Commune de Paris, 93 300 AUBERVILLIERS
Horaires : le samedi de 8h30 à 12h30

EPINAY-SUR-SEINE :

1-3 rue Quétingy, 93800 EPINAY-SUR-SEINE
Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

LA COURNEUVE :

Pôle administratif Mécano
58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité, 93120 LA COURNEUVE
Horaires : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h30 à 17h30 dans le bureau 1.15 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi matin de

8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano

L'ÎLE-SAINT-DENIS :
Hôtel de Ville provisoire
2 bis quai de la Marine, 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS,
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS :

- Immeuble Saint-Jean
Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire
2^{ème} étage, salle 211
6 rue de Strasbourg, 93200 SAINT-DENIS
Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00

- Mairie déléguée de Saint-Denis

Hôtel de Ville
Place Victor Hugo, 93200 SAINT-DENIS
Horaires : le samedi de 8h30 à 12h00

- Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine

Hôtel de Ville

2, place de la Libération, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 8h30 à 11h45

- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire

- Secteur Nord

1-3 rue d'Amiens, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

SAINT-OUEN-SUR-SEINE :

Centre Administratif Fernand Lefort

6 place de la république, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3^{ème} étage – Pôle droit des sols et le samedi de 9h à 12h00 au rez-de-chaussée – salon du gouverneur

STAINS :

Hôtel de Ville

6 avenue Paul Vaillant-Couturier, 93240 STAINS

Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45

VILLETANEUSE :

Hôtel de Ville

Salle de permanence - rez-de-chaussée

1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE

Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles via le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune>, pendant la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus,

- ou les adresser via le registre dématérialisé d'enquête publique à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune> ;

- ou les adresser par courrier au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur Marcel LINET, Président de la Commission d'enquête

- Enquête publique de la révision du PLUI - Établissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;

- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : revision-plui-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ;

ce avant la clôture de l'enquête.

Toutes les observations, propositions et informations figurant sur les registres papiers ou envoyées par courriers ou mails seront publiées sur le site internet dédié à l'enquête publique.

Afin d'informer, d'échanger avec le public et de recevoir ses observations, la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public lors de 13 permanences aux dates, lieux et horaires suivants :

AUBERVILLIERS

- Hôtel de Ville

2 rue de la Commune de Paris

93300 AUBERVILLIERS

Samedi 26 avril - 9h00 à 12h00

120 bis rue Henri Barbusse

93300 AUBERVILLIERS

Lundi 26 mai - 14h00 à 17h00

EPINAY-SUR-SEINE

Hôtel de Ville

1-3 rue Quétingy

93800 EPINAY-SUR-SEINE

Vendredi 23 mai - 16h00 à 19h00

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Hôtel de Ville provisoire

2 bis quai de la Marine

93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS

Judi 15 mai - 14h00 à 17h00

LA COURNEUVE

Hôtel de ville

Avenue de la République

93120 La Courneuve

Mercredi 21 mai - 16h00 à 19h00

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS

- Mairie déléguée de Saint-Denis

Hôtel de Ville

Place Victor Hugo

93200 SAINT-DENIS

Samedi 24 mai - 9h00 à 12h00

- Immeuble Saint-Jean

Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire

93200 SAINT-DENIS

Lundi 2 juin - 9h00 à 12h00

- Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine

Hôtel de Ville

2, place de la Libération

93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

Mardi 3 mai - 14h00 à 17h00

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Centre Administratif Fernand Lefort

6 place de la république

93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Mardi 29 avril - 14h00 à 17h00

Samedi 17 mai - 9h00 à 12h00

STAINS

Hôtel de Ville

6 avenue Paul Vaillant-Couturier

93240 STAINS

Mercredi 14 mai - 14h00 à 17h00

VILLETANEUSE

Hôtel de Ville

1 Place de l'Hôtel de Ville

93430 VILLETANEUSE

Lundi 5 mai - 14h00 à 17h00

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE

EPT Plaine Commune

21 avenue Jules Rimet

93 200 SAINT-DENIS

Vendredi 25 avril - 16h00 à 19h00

Une réunion publique aura lieu au siège de Plaine Commune, le **mardi 13 mai 2025 à partir de 18h30** à l'adresse suivante : Établissement Public Territorial Plaine Commune - Salle du Conseil - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

La personne responsable du projet est Monsieur Mathieu HANOTIN, Président de Plaine Commune.

Des informations peuvent être demandées à l'adresse mail suivante enqueterrevisionplui@plainecommune.fr auprès de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais durant l'enquête. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'EPT Plaine Commune - Direction de l'Urbanisme réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

A la fin de l'enquête, les registres seront clos et signés par un membre de la commission d'enquête. Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, les registres et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), dans les mairies des communes membres, en Préfecture de Seine-Saint-Denis, sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune>.

Après l'enquête, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête. L'autorité compétente pour prendre cette décision est l'Assemblée délibérante de l'EPT Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.

EP 25-131 / contact@publilegal.fr

94 VAL-DE-MARNE

Divers société



Y&S
SASU au capital de 3 000 €
Siège social : 11 RUE DU BEL AIR
94230 CACHAN
839 286 996 RCS CRETEIL
Par décision de l'associé unique du 24/02/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 4 RUE DU HUTT MAI 1946, BÂTIMENT C3, APPARTEMENT 87, 94460 VALENTIN, à effet du 24/02/2025.
Modification au RCS de CRETEIL.

Répertoire

annonces@teamedia.fr / 01 87 39 82 89 / 01 87 39 82 95

Disquaire achète au meilleur Prix

DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD TOUS STYLES TOUTES QUANTITES

Jazz - Pop - Rock - Musique Classique - Métal - Punk - Soul - Funk
- House - World - (Afrique, Antilles, Maghreb) - Reggae - Hip Hop

Gros Stocks et Collections

Contactez-nous 07 69 90 54 24

MATÉRIEL AUDIO

Platines - Hi-Fi - Amplis - Cellules - DJ - Jeux Vidéos - Consoles

Déplacement en France

avec respect des mesures sanitaires en vigueur.

Réponse très rapide PAIEMENT CASH

Antiquaire & Décorateur

MAISON ALEXANDRA

EXPERT RECONNU

06 15 02 23 98

ACHETE COMPTANT
ET AU MEILLEUR PRIX SOUS 48H

POUR SA CLIENTÈLE INTERNATIONALE
DÉPLACEMENT GRATUIT PARIS ET PROVINCE

MOBILIERS
(Commodas, Salle à manger, etc.)

Objets de décoration
(Lustres, tableaux, miroirs etc.)

Objets de Collection
(Lieux, cartes postales, objets militaires, violons)

Vins & spiritueux,
et achat de cave complète

Achat Monnaies or & argent, Montres, Bijoux, Pierres précieuses

Objets de décoration
(Pendules, statuettes, pièces de verre (Gallé, Daum, etc.)

Vintage, maroquineries, bagagères, fourneaux, sac à mains

BUREAU D'ACHAT 1 RUE DE STOCKHOLM PARIS 8^e

01 45 20 49 64

DEPUIS PLUS DE 10 ANS AVEC LE PARISIEN
DÉBARAS ET SUCCESSION
maison-alexandra@orange.fr
www.maisonalexandra.com

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 69 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habitation : tarification au forfait ; Constitution de sociétés civiles et commerciales : SA 295 CHF - SAS 1970CHF - SASU 1410 CHF - SNC 2180 CHF - SARL 1470 CHF - EURL 1230 CHF - SCIC 1830 CHF - Demission nomination, création de fonction de CAC - Transfert de siège social - Changement de statut - Modification de la durée d'ouverture au régime de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - recouvrement du capital - LDRG HI - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI - J356 HI - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail Commercial 1370CHF - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales - L226 HI - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales - 1100 HI - Changement de patronyme - 570 HI - Tarification au caractère (exclue) pour certaines modifications voir arrêté du 18 décembre 2024 - 60 (0,1500 CHF) - 75 - 92 - 93 - 94 (0,2300 CHF) - 91 / 77 / 78 - 95 (0,2250 CHF).



ferrari&Cie
VENTE JUDICIAIRE IMMOBILIÈRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ferrari&Cie Agence de publicité légale, judiciaire, institutionnelle et Formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

93 VENTE aux enchères publiques, au TJ de BOBIGNY - immeuble Européen - salle d'audience 6 - 7^{ème} étage - 1 Promenade Jean Rostand - 93000 BOBIGNY le **MARDI 3 JUIN 2025 À 14H00** - EN UN LOT

À VILLEMOMBLE (93250) - 36 avenue d'Osseville UN PAVILLON à usage d'habitation de 220,52 m² compr. :

- Au Rdc : entrée, wc, suite parentale avec dressing et 5 d'E, salon-séjour avec coin cuisine.
- À l'étage : palier, 3 chambres, une suite parentale avec 5 d'E, wc, Sdb.
- Au s/s : palier équipé de pldrs, chaufferie-buanderie, wc, 3 bureaux dont un sur rue et un sur jardin. JARDIN avec une cabane en bois - GARAGE, COUR végétalisée avec possibilité de places de parking, Cad. sec. AL, n° 15, lieudit 36 avenue d'Osseville, pour 06a 80ca LES BIENS SONT OCCUPÉS.

Mise à Prix : 110.000 €
Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 11 000 €.

Reqs. : 1°) M^{me} Anne SEVIN, Avocat Associé de la SCP MARTINS ET SEVIN, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis - demeurant : 9 bis, avenue de la République à VILLEMOMBLE (93) - T. 01.48.55.10.88. 2°) SELAS REALYZE, avocats au Barreau de PARIS - 52 boulevard Malesherbes 75008 PARIS - T. 01.43.87.73.07. 3°) Au greffe du JEX du TJ de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté, et sur le site AVOYENTES www.ferrari.fr

VISITE SUR PLACE LE : 22 MAI 2025 À 14 HEURES

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires
agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

Divers société

SOCIÉTÉ D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES BOGDANSKI-SIEB

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 48 rue de la Division Leclerc 40 rue Séverine - angle, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS 738 205 012 ROS BOBIGNY

Le 31 janvier 2025, Monsieur Georges BOGDANSKI, agissant en qualité de Président, a décidé de nommer Madame Joëlle BOGDANSKI demeurant 59 avenue Verdingetrix, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS aux fonctions de Directeur Général à compter du même jour.
Mention faite au RCS de BOBIGNY

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est **Le Parisien**

Publiez vos annonces dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.
Votre contact pour vos annonces :
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr



ferrari publicité

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris - Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50



www.ferrari.fr

Enquête publique

publilégale
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilégale.fr
Tél : 01.42.96.09.43

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORANT SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLAINE COMMUNE

Par un arrêté n°25/586 du 04/03/2025, il est procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs du 22/04/2025 à 9h00 au 02/06/2025 à 17h00 inclus.

Cette révision porte sur l'évolution du PLUI pour transcrire le nouveau projet de territoire en renforçant les ambitions environnementales, en améliorant le cadre de vie des habitants et en mettant le développement économique au service du territoire. Il s'agit de prendre en compte les documents supra-territoriaux, d'intégrer les nouvelles orientations des grands politiques publiques conduites par l'EPT et traduites dans les documents cadres de Plaine Commune et d'adapter les outils réglementaires aux projets portés par l'EPT et par les Villes.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'EPT Plaine Commune sis 21 avenue Jules Rimet, 93200 SAINT-DENIS.

Le Tribunal administratif de Montreuil a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Marcel LINET, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées, retraité, Président de la Commission,
- Madame Charlotte CAILLAU, consultante droit des affaires et fiscalité, commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur Alain GILLES, ingénieur informatique et telecom, retraité, commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur Méril DECIMUS, inspecteur des Douanes, commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de Monsieur Marcel LINET, la présidence de la commission sera assurée par Madame Charlotte CAILLAU.

La révision du PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le 26/02/2025, la MRAd a rendu un avis n°MRAE-APPIF-2025-034, consultable sur le site internet suivant <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html>. Ces documents, le mémoire en réponse de l'EPT Plaine Commune à cet avis et les avis rendus par les communes membres, les personnes publiques associées et les entités consultées font partie du dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ainsi qu'une tablette numérique seront mis à disposition du public dans les lieux d'enquête pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires indiqués ci-dessous :

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLAINES COMMUNES (SIEGE DE L'ENQUETE) : EPT Plaine Commune
Hall d'accueil
21 avenue Jules Rimet, 93 200 SAINT-DENIS

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

AUBERVILLIERS :
- Direction de l'Urbanisme
120 bis rue Henri Barbusse, 93 300 AUBERVILLIERS
Horaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
2 rue de la Commune de Paris, 93 300 AUBERVILLIERS
Horaires : le samedi de 8h30 à 12h30

EPINAY-SUR-SEINE :
Hôtel de Ville
1-3 rue Quétingy, 93800 EPINAY-SUR-SEINE
Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

LA COURNEUVE :
Pôle administratif Mécano
58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité, 93120 LA COURNEUVE
Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h30 à 17h30 dans le bureau 1.15 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi matin de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano

L'ÎLE-SAINT-DENIS :
Hôtel de Ville provisoire
2 bis quai de la Marine, 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS
Horaires : le lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS :
- Immeuble Saint-Jean
Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire
2^{ème} étage, salle 211
6 rue de Strasbourg, 93200 SAINT-DENIS
Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00
- Mairie déléguée de Saint-Denis
Hôtel de Ville
Place Victor Hugo, 93200 SAINT-DENIS
Horaires : le samedi de 8h30 à 12h00
- Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine
Hôtel de Ville
2, place de la Libération, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 8h30 à 11h45
- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord
1-3 rue d'Amiens, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

SAINT-OUEN-SUR-SEINE :
Centre Administratif Fernand Lefort
6 place de la République, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3^{ème} étage
- Pôle droit des sols et le samedi de 9h à 12h00 au rez-de-chaussée - salon du gouverneur

STAINS :
Hôtel de Ville
6 avenue Paul Vaillant-Couturier, 93240 STAINS
Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45

VILLETANEUSE :
Hôtel de Ville
Salle de permanence - rez-de-chaussée
1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE
Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles via le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune>, pendant la durée de l'enquête publique.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations durant l'enquête :
- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus,
- ou les adresser via le registre dématérialisé d'enquête publique à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune> ;
- ou les adresser par courrier au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur Marcel LINET, Président de la Commission d'enquête - Enquête publique de la révision du PLUI - Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : revision-plui-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr, ce avant la clôture de l'enquête.

Toutes les observations, propositions et informations figurant sur les registres papiers ou envoyés par courriers ou mails seront publiées sur le site internet dédié à l'enquête publique.

Afin d'informer, d'échanger avec le public et de recevoir ses observations, la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public lors de 13 permanences aux dates, lieux et horaires suivants :

AUBERVILLIERS
- Hôtel de Ville
2 rue de la Commune de Paris
93300 AUBERVILLIERS
Samedi 26 avril - 9h00 à 12h00
- Direction de l'Urbanisme
120 bis rue Henri Barbusse
93300 AUBERVILLIERS
Lundi 26 mai - 14h00 à 17h00

EPINAY-SUR-SEINE
Hôtel de Ville
1-3 rue Quétingy
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Vendredi 23 mai - 16h00 à 19h00

L'ÎLE-SAINT-DENIS
Hôtel de Ville provisoire
2 bis quai de la Marine
93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS
Jeudi 15 mai - 14h00 à 17h00

LA COURNEUVE
Hôtel de Ville
Avenue de la République
93120 La Courneuve
Mercredi 21 mai - 16h00 à 19h00

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS
- Mairie déléguée de Saint-Denis
Hôtel de Ville
Place Victor Hugo
93200 SAINT-DENIS
Samedi 24 mai - 9h00 à 12h00
- Immeuble Saint-Jean
Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire

6 rue de Strasbourg
93200 SAINT-DENIS
Lundi 2 juin - 9h00 à 12h00
- Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine
Hôtel de Ville
2, place de la Libération
93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Mardi 3 mai - 14h00 à 17h00

SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Centre Administratif Fernand Lefort
6 place de la République
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Mardi 29 avril - 14h00 à 17h00
Samedi 27 mai - 9h00 à 12h00

STAINS
Hôtel de Ville
6 avenue Paul Vaillant-Couturier
93240 STAINS
Mercredi 14 mai - 14h00 à 17h00

VILLETANEUSE
Hôtel de Ville
1 Place de l'Hôtel de Ville
93430 VILLETANEUSE
Lundi 5 mai - 14h00 à 17h00

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINES COMMUNES
EPT Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet
93 200 SAINT-DENIS
Vendredi 25 avril - 16h00 à 19h00

Une réunion publique aura lieu au siège de Plaine Commune, le **mardi 13 mai 2025 à partir de 18h30** à l'adresse suivante : Etablissement Public Territorial Plaine Commune - Salle du Conseil - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

La personne responsable du projet est Monsieur Mathieu HANOTIN, Président de Plaine Commune. Des informations peuvent être demandées à l'adresse mail suivante enquete@revisionplui@plaine-commune.fr auprès de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais durant l'enquête. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'EPT Plaine Commune - Direction de l'Urbanisme Réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

A la fin de l'enquête, les registres seront clos et signés par un membre de la commission d'enquête. Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, les registres et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), dans les mairies des communes membres, en Préfecture de Seine-Saint-Denis, sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune>.

Après l'enquête, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête. L'autorité compétente pour prendre cette décision est l'Assemblée délibérante de l'EPT Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.
EP 25-131 / contact@publilégale.fr